

**RAPPORT N° 03/1-51
au Conseil Municipal**

OBJET

**MAINTENANCE DES ESPACES VERTS, PARCS, JARDINS
ET PLANTATIONS ORNEMENTALES**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

I MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES

Au regard de la grande diversité, de la disparité et de la superficie importante des espaces verts sur l'ensemble de son territoire communal, la Commune a passé en 2000 et 2002 avec des prestataires privés, des marchés d'entretien pour une période d'UN AN, renouvelable.

Ces marchés expirant le 31 août 2003, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle consultation des entrepreneurs pour assurer la continuité du service.

Le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtés, le type de marché le mieux adapté est un marché à bons de commande. En effet, les prestations sont caractérisées par des incertitudes climatiques (vents, sécheresse, pluie...), biologiques (maladies, parasites) ou d'origine exogène (accidents de circulation, vandalisme...).

. Mode de passation

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en application des Articles 10, 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande de prestations de service, conformément à l'Article 72 du Code des Marchés Publics.

. Allotissement

Il y a lieu de déterminer s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché en lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

RAPPORT N° 03/1-51

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon trois critères prépondérants :

- le type d'aménagement (au regard de la vocation),
- les modalités d'intervention,
- la qualité des prestations.

En effet, il existe un avantage à mixer ces trois critères, afin comme le prévoit le Code des Marchés Publics de :

- faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
- augmenter le nombre de compétiteurs dans le souci d'assurer une pleine et saine concurrence ;
- améliorer les coûts.

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en trois lots, à savoir :

⇒ LOT 1

MAINTENANCE DES PARCS ET JARDINS PUBLICS

Montant minimum	184 000 €,
Montant maximum	736 000 €,

⇒ LOT 2

MAINTENANCE DES JARDINS DE BATIMENTS

Montant minimum	20 000 €,
Montant maximum	80 000 €,

⇒ LOT 3

TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE

Montant minimum	50 000 €,
Montant maximum	200 000 €.

. Durée

Le marché prend effet à sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2003, avec possibilité de reconduction expresse sans que la durée totale du marché ne dépasse trois années civiles (2004/ 2005).

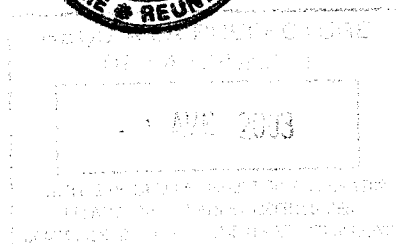
II DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en 3 lots précités ;
 - marché à bons de commande pour un coût général annuel de 254 000 € TTC au minimum à 1 016 000 € TTC au maximum ;
 - durée : 3 années civiles au maximum ; la première année allant de la date de notification au 31 décembre 2003, avec reconduction expresse, d'année en année.
 - crédits inscrits au Bp 2003 sous les Chapitre 11 et Compte 61880005 ;
- 3° de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) pluriannuel(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-51
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**MAINTENANCE DES ESPACES VERTS, PARCS, JARDINS
ET PLANTATIONS ORNEMENTALES**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits au Bp 2003 sous les Chapitre 11 et Compte 61880005 ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-51 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réalisation des prestations de maintenance des espaces verts, jardins et plantations ornementales de la Commune.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

DELIBERATION N° 03/1-51

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidats retenu(s) par la Commission d'Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

